

Une occasion manquée pour maintenir la Suisse compétitive sur le plan fiscal

Communiqué, CCIG, 13.02.2022, 14h

2 minutes

La CCIG regrette qu'une majorité des citoyens, qui n'était certes pas concernée par ce vote, ait refusé la modification de la loi sur les droits de timbre qui porte préjudice à une partie de l'économie.

La CCIG prend acte des résultats de la votation sur la modification de la loi sur les droits de timbre. Elle regrette qu'une majorité des citoyens, qui n'était certes pas concernée par ce vote, ait refusé la suppression de cet impôt qui porte préjudice à une partie de l'économie. Les PME et les start-up sortent d'une crise sans précédent et ont, dès lors, un besoin important de se refinancer. Cette réforme leur aurait pourtant été profitable.

Il fleurit, en outre, au niveau international des tentatives de revoir à la hausse le taux d'imposition minimum des entreprises. Il est donc dans l'intérêt de notre pays de faire en sorte que la Suisse reste attractive afin que les entreprises y implantent et y conservent autant d'activités que possible. La Suisse devra s'adapter rapidement face à cette évolution, afin que ces

changements ne se fassent pas au détriment des entreprises et des travailleurs qu'elles emploient.

Pour Vincent Subilia, directeur général de la CCIG, «la Chambre continuera de mettre tout en œuvre pour favoriser une politique fiscale attractive. C'est grâce à cette politique que les recettes fiscales émanant des entreprises sont en constante augmentation. Ceci se traduit dans notre pays par un faible taux de chômage, des salaires élevés, ainsi qu'une économie innovante».